

RCI et le règlement REACH

Rhône Chimie Industrie, en tant que formulateur et producteur de préparations chimiques, est particulièrement concerné par le nouveau règlement Européen.

Le règlement européen n°1907/2006, dit règlement « REACH » (Registration, Evaluation, Authorization of Chemical), est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Le principal enjeu de ce règlement est d'améliorer la maîtrise des risques, pour les hommes et l'environnement, résultant de la production et de l'utilisation des substances chimiques.

Rhône Chimie Industrie s'engage à respecter pleinement toutes les obligations qui sont les siennes dans le cadre de cette réglementation.

Obligations en amont :

- Travailler en étroite collaboration avec nos fournisseurs de matières premières, afin de nous assurer que toutes les substances utilisées dans la formulation des produits que vous nous commandez seront pré-enregistrées au 1er décembre 2008.
- La formulation de produits de substitution des produits identifiés comme dangereux pour l'homme ou l'environnement : nous travaillons depuis déjà plusieurs années pour substituer toutes les matières premières cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques de nos préparations.
- Connaître pour chaque matière première l'usage couvert par les fournisseurs, indiquer l'usage des préparations réalisées par RCI avec les matières premières des fabricants.
- Rechercher de nouveaux fournisseurs afin d'avoir un plus grand choix de sources d'approvisionnement et de limiter le risque d'arrêt précipité de la fourniture d'une matière première chez un fournisseur
- Participer à des réunions d'informations organisées par les organismes professionnels ou dans le cadre de session de formation.

Obligation en aval vers l'ensemble de ses clients :

- La fourniture systématique des fiches de données de sécurité conformes à la réglementation.
- L'accompagnement du client pour la maîtrise du risque chimique dans l'entreprise.
 - o Conseil dans le choix des produits
 - o Formation du personnel
 - o Mise à disposition de fiches informatives personnalisées (fiches HSE)
- La proposition de solutions environnementales :
 - o Système de collecte des produits usagés (solvants, absorbants...)
 - o Reprise des emballages (bidons, aérosols...)
- Mise en place d'une Charte Qualité Environnement et formulation de produits dans le cadre strict du respect de l'environnement et des utilisateurs : notre gamme « RCI Nature »

Nos commerciaux sont à votre disposition pour vous présenter dans le détail la politique de Rhône Chimie Industrie vis-à-vis de REACH et les outils que nous sommes prêts à mettre à votre disposition.

Rhône Chimie Industrie entend ainsi tenir toute sa place et faire face à ses responsabilités vis à vis de REACH. RCI est et restera par cette politique le fournisseur privilégié de très nombreux clients et entend conquérir ainsi de nouveaux marchés.